Module d’apprentissage Vélo cycle 3

Le Comité interministériel à la sécurité routière a adopté le 9 janvier 2018 une mesure visant à accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité. Il s’agit du **Savoir Rouler à Vélo**.

L’objectif est de permettre aux jeunes entrant au collège à l’horizon 2022 de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

Le module d’apprentissage proposé reprend les différents éléments du Savoir Rouler à Vélo. Le volume global minimum nécessaire à l’acquisition des compétences du Savoir Rouler à Vélo est de **10 heures**. Il comprend **3 blocs** : **savoir pédaler** (maîtriser les fondamentaux du vélo), **savoir circuler** (découvrir la mobilité en milieu sécurisé), **savoir rouler à vélo** (se déplacer en situation réelle).

Toutes les informations sont accessibles grâce au lien suivant : <http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo-11453/>

Plus particulièrement pour les fiches pédagogiques :

<http://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo-11453/article/kitpedagogique>

Pour faciliter les apprentissages, **les blocs 1 et 2** se déroulent **en milieu fermé** (sans circulation). **Le bloc 3** se déroule **en milieu ouvert** et consiste en une mise en pratique des apprentissages des blocs 1 et 2 en conditions réelles.

BLOC 1





